



**Arnaud Paturet**

**1 Rue Savaron**

**63000 Clermont-Ferrand (France)**

**Fonctions actuelles : chercheur CNRS (1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon) en section 36 (sociologie, normes et règles)**

**Membre du bureau et du conseil de l'UMR 7074 Centre de Théorie et analyse du droit, Paris X/ École normale supérieure/Ecole des hautes études en sciences sociales**

**Membre de l'équipe « Sociologie historique du droit et de la justice » de l'ENS**

**Département de sciences sociales**

**Campus Jourdan ENS/EHESS**

**48 Boulevard Jourdan**

**Bâtiment E**

**75014 Paris**

**courriel: Arnaud.Paturet@ens.fr**

Titre de la proposition de communication :

### **Sémiotique animale et humaine dans le droit des successions en France sous l'Ancien Régime.**

La communication s'attachera à analyser un récit de plaidoiries d'avocats débouchant sur un arrêt rendu par le Parlement de Paris le 23 juillet 1619<sup>1</sup> concernant un litige successoral impliquant un posthume. Il était notamment question d'évaluer la capacité d'un héritier à succéder, lorsque celui-ci présente des caractéristiques physiques le faisant ressembler en partie à un animal et donc pourrait l'exclure de l'espèce humaine. Le malheureux nouveau-né avait la partie inférieure du visage ressemblant au museau d'un singe ou d'un pourceau et son pied droit était fourchu. L'affaire permet de saisir tout d'abord les enjeux sociaux immédiats de cette animalité : l'effet de surprise, la curiosité suscitée par les individus anormaux, en particulier lorsque le signe de l'animalité frappe le visage - lequel forge l'identité sociale de l'individu - ainsi que certaines conséquences directes de cette dernière comme le refus du baptême. Par ailleurs, la confrontation des arguments montre le rôle tenu par les sources littéraires (Aristote, Cicéron) et juridiques antiques (*responsa* des juristes classiques Paul ou Ulpian, constitutions du Code de Justinien etc.) voire de certains commentaires médiévaux (Balde, Alexandre d'Imola, Arétin...) dans l'argumentation et les constructions théoriques des praticiens du droit. En maniant les références à sa guise, chacun propose au fond sa propre définition. La première est très extensive et exclusivement basée sur l'observation extérieure :

---

<sup>1</sup> Cf. l'ouvrage posthume de P. Bardet compilé à partir de ses mémoires et intitulé *Recueil d'Arrêts du Parlement de Paris*, Paris, 1773, Tome 1 (nouvelle édition complétée par les notes et observations de M. C. N. Lalaure), p. 65-68.

si l'individu recèle un élément physique non conforme à l'espèce humaine, à plus forte raison une partie de la tête ou du visage, il n'est plus un homme mais un animal ou un monstre. La seconde est beaucoup plus souple et se fonde davantage sur la forme interne. Elle énonce que l'humanité est parfaitement compatible, dans certaines limites, avec une difformité physique qui n'altère pas la configuration globale du corps. Dans ces constructions intellectuelles, le droit romain (et même les autres sources antiques) n'est pas utilisé comme un système référent au sens de sa substance et de sa méthode, mais plutôt comme un gigantesque vivier d'informations presque indépendantes les unes des autres, qu'il s'agit de combiner au mieux pour recréer une articulation cohérente et surtout convaincante.

#### Bibliographie :

- M. C.-N. Lalaure, *Recueil d'arrêts du Parlement de Paris, pris des mémoires de feu M. Pierre Bardet, avec les notes et dissertations de M. Claude Berroyer*. Nouvelle édition revue et augmentée, 2 tomes, Avignon, 1773.

- F. Lamberti, *Studi sui « postumi » nell' esperienza giuridica romana*, 1, Naples, 1996 et 2, Milan, 2001

- G. Impallomeni, *In tema di vitalità e forma umana come requisiti essenziali alla personalità*, in *Iura* 22, (1971), p. 99-120 (en particulier 114-116 sur la condition juridique du *monstrum* et l'incapacité successorale)=*Mélanges G. Impallomeni. Scritti di diritto romano e tradizione romanistica*, Padoue, 1996, 269-285.

- E. J. H. Schrage, *Capable of Containing a Reasonable Soul*, in *Mélanges H. Ankum*, 2, Amsterdam, 1995, 469-488

- M. Van der Lugt, *L'humanité des monstres et leur accès aux sacrements dans la pensée médiévale* in A. Caiozzo-A. E. Demartini, *Monstre et imaginaire social. Approches historiques*, Paris, 2008, p. 135-161.